

RCS : CAEN

Code greffe : 1402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1955 B 00083

Numéro SIREN : 553 820 838

Nom ou dénomination : SAMFI - INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 30/04/2018 sous le numéro de dépôt 7896

Greffe du tribunal de commerce de CAEN



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 30/04/2018

Numéro de dépôt : 2018/7896

Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire
Nomination de directeur général

Déposant :

Nom/dénomination : SAMFI - INVEST

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 553 820 838

N° gestion : 1955 B 00083



SAMFI-INVEST
Société par actions simplifiée
Au capital de 57.800.000 euros
Siège social : Rue du Poirier
14650 – CARPIQUET
RCS CAEN 553 820 838

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 6 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, et le six avril à dix heures, les associés de la société SAMFI-INVEST, société par actions simplifiée au capital de 57.800.000 euros, dont le siège social est situé à CARPIQUET (14650) – Rue du Poirier, immatriculée sous le numéro 553 820 838 au Registre du Commerce et des Sociétés de CAEN (ci-après la « **Société** »), se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émarginée par chaque participant de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Il est constaté que :

Le FCPE GSC 891 GEORGE V 33 rue Miromesnil 75 008 – PARIS Titulaire de 1.967.377 actions Et de 21.060 obligations	est	absent / présent
Monsieur Alain SAMSON Rue du Poirier 14 650 – CARPIQUET Titulaire d'1 action	est	absent / présent ou représenté
La société FINANCIAL CENTER Rue du Poirier 14 650 – CARPIQUET Titulaire de 20.271 actions	est	absent / présent ou représenté
La société STREET ENERGY HOLDCO Rue du Poirier 14 650 – CARPIQUET Titulaire de 20.271 actions	est	absent / présent ou représenté

Monsieur Alain SAMSON préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Le Commissaire aux comptes régulièrement convoqué, la société IN EXTENSO SECAG, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée se trouve régulièrement constituée et peut valablement délibérer.



Puis, le Président dépose sur le bureau pour être mis à la disposition des membres de l'assemblée :

- Une copie des lettres de convocation adressées aux associés et au Commissaire aux comptes ;
- La feuille de présence à l'assemblée (à laquelle sont joints les pouvoirs des associés éventuellement représentés) ;
- Le rapport du Président ;
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée ;
- Un exemplaire des statuts de la Société.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un Directeur Général,
- Délégation de pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne ensuite lecture de son rapport. Puis, il ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de nommer :

Monsieur Gilles PIQUET-PELLORCE
Né à ARGENTEUIL (95100), le 22 août 1959
Demeurant à CARPIQUET (14650), Rue du Poirier

En qualité de Directeur Général de la Société, à compter de ce jour et pour la durée du mandat du Président.

L'assemblée générale décide de ne pas rémunérer Monsieur Gilles PIQUET-PELLORCE en sa qualité de Directeur Général.

Néanmoins, Monsieur Gilles PIQUET-PELLORCE, aura droit sur justification au remboursement des frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et le Président de la Société.

Alain SAMSON
Président de la Société et Président de séance

